



La protection et la mise en valeur des milieux naturels et des espaces verts comme priorité du budget 2024

Commentaire des Amis de la montagne portant sur le
budget de Montréal 2024

Déposé à la Commission sur les finances et
l'administration le 26 avril

I. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME ET DE SON INTÉRÊT POUR LE BUDGET DE LA VILLE

A. Les Amis de la montagne

Fondé en 1986, l'organisme à but non lucratif Les Amis de la montagne a pour mission de protéger et de mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté, l'éducation à l'environnement et la promotion des intérêts de la montagne. Nos actions visent à favoriser la prise de décisions éclairées en faveur de la pérennité du mont Royal et à assurer que la protection de la montagne dans son ensemble soit au cœur des discussions entourant le développement de la métropole.

Les Amis de la montagne travaillent de manière concertée avec les instances municipales, ainsi qu'avec les propriétaires de grands ensembles privés et institutionnels, afin de trouver des solutions pour préserver le patrimoine collectif que constitue le mont Royal. C'est dans cet esprit que nous avons collaboré à des démarches ayant notamment mené à l'établissement du Site du patrimoine (1987), à la réalisation du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) (1990 et 2009) et au décret créant l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (2005).

B. Notre intérêt pour le budget 2023-2024 de la Ville de Montréal

Le Site patrimonial du Mont-Royal possède un vaste réseau écologique d'une superficie de 423 ha qui s'étend sur des grands parcs, des parcs locaux ainsi que des propriétés institutionnelles et privées. Cette mosaïque de milieux naturels et d'espaces verts composent les paysages remarquables de la montagne qui offre un lieu de ressourcement pour toutes les communautés qui viennent y profiter d'un contact avec la nature.

Toutefois, ces espaces verts et naturels subissent l'influence d'une combinaison de pressions (biotiques, abiotiques, anthropiques) qui nuisent à leur pérennité. À titre d'exemple, de 2019 à 2022, l'attachement de la population envers les espaces verts s'est traduit par une croissance cumulée des entrées de 129 % dans les grands parcs montréalais¹. Cette forte hausse de l'achalandage, tout comme la prolifération des espèces envahissantes et les événements climatiques extrêmes dûs aux changements climatiques, causent des dommages irréversibles aux milieux naturels, aux espaces verts des parcs ainsi qu'à leurs infrastructures, incluant ceux du Site patrimonial.

Dans ce contexte, la protection de l'intégrité de ces milieux et l'amélioration de la qualité des espaces verts chers aux communautés montréalaises doivent être prioritaires. Le budget de la Ville de Montréal dispose de plusieurs leviers pour y parvenir.

C'est particulièrement vrai pour les nouvelles mesures écofiscales que la Ville de Montréal envisage d'implanter dans le but de diversifier ses sources de revenus. Ces outils doivent permettre à la Ville d'avoir les ressources financières nécessaires pour, notamment, renverser la tendance à la dégradation des milieux naturels et des espaces verts. Le présent mémoire et ses recommandations sont l'occasion de réitérer l'urgence d'agir et l'importance des parcs pour la résilience du territoire montréalais.

¹ Ville de Montréal, (2022,a).

II. Présentation des commentaires et des recommandations

Prioriser les grands parcs et les espaces verts, incluant ceux du Site patrimonial du mont Royal, pour accélérer la transition écologique.

Dans les dernières années, la Ville de Montréal a posé des gestes forts et s'est dotée d'objectifs ambitieux pour accélérer la transition écologique. La protection, la restauration et la mise en valeur des grands parcs et des espaces verts de la ville, incluant ceux situés sur le territoire du Site patrimonial du Mont-Royal, sont au coeur des stratégies visant à lutter contre les changements climatiques, à rehausser la biodiversité et à offrir des milieux de vie de qualité à toutes les communautés montréalaises.

Le plan stratégique Montréal 2030 fait de l'enracinement de la nature en ville une priorité, en mettant de l'avant la biodiversité et les espaces verts et bleus. Cette vision se traduit par plusieurs engagements et actions concrètes compris dans le *Plan Climat 2020-2030*, dans le *Plan nature et sports 2030*², dans le document *Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs* et plus récemment dans l'*Engagement de Montréal*, signé par une cinquantaine de villes à la 15e Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) tenue en décembre 2022.

À titre indicatif, le Plan Climat prévoit que 10 à 15 % du budget du Programme décennal d'immobilisations (PDI) soit consacré à l'adaptation aux changements climatiques³. Il nous apparaît important que cet objectif se traduise rapidement par des mesures concrètes. Par exemple, le programme d'infrastructures vertes multifonctionnelles annoncé dans le dernier budget devrait permettre de réaliser, dès les prochaines années, des projets exemplaires en matière de gestion de l'eau, de verdissement, de réduction des îlots de chaleur, ou encore de restauration des milieux naturels.

D'autre part, Les Amis se réjouissent des intentions de la Ville de Montréal à poser une série de gestes historiques pour agrandir et reverdir le mont Royal⁴. Les projets d'acquisition de terrains, d'aménagements écologiques et de verdissement proposés sont cruciaux pour le soutien des écosystèmes de la montagne. La transformation des espaces minéralisés en espaces verts et l'acquisition de terrains à des fins de parcs ou d'espaces publics doivent demeurer une priorité et faire l'objet d'investissements supplémentaires. De cette manière, toutes les occasions d'étendre la trame verte et bleue de la métropole pourront être saisies, tout comme les occasions d'étendre la montagne vers la ville.

Recommandation 1 :

Faire de la protection, de la restauration et de la mise en valeur des grands parcs montréalais, des espaces verts et du mont Royal une priorité du budget et du PDI.

² Ville de Montréal. (2020.a)

³ Ville de Montréal. (2020.b)

⁴ Ville de Montréal. (2022.b)

Les organismes de terrain comme partenaires essentiels pour accélérer la conservation des milieux naturels et la mise en valeur des parcs montréalais.

L'atteinte des objectifs ambitieux de la Ville de Montréal en matière de transition écologique dépend, en partie, de l'implication des organismes de la société civile dont la mission est dédiée à la protection et la mise en valeur des espaces naturels ainsi qu'à l'éducation à l'environnement. Leur proximité avec la population et leurs contributions, à titre d'experts terrains, est un atout de taille.

À titre d'exemple, dans les dernières années, plusieurs partenariats avec des organismes communautaires se sont concrétisés avec succès pour faire avancer les objectifs prévus au PDI 2022 de 500 000 arbres plantés d'ici 2030 et de faire passer l'indice de canopée de 20 à 26 % d'ici 2025⁵.

Sur le territoire du mont Royal, la Ville de Montréal et les Amis travaillent depuis de nombreuses années pour rehausser la qualité des écosystèmes de la montagne et assurer le suivi de ces derniers. Nos collaborations ont récemment mené l'équipe du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) à appuyer l'élaboration du *Plan de conservation du réseau écologique du mont Royal 2023-2027* des Amis de la montagne.

Notre plan vise les milieux naturels de l'ensemble du Site patrimonial (autant les terrains de responsabilité publique que privée). Il prévoit 63 actions de conservation et de concertation pour lesquelles Les Amis mobiliseront leurs ressources et leurs partenaires, dont la Coalition des montérégiennes, organisation instigatrice de la démarche auprès des douze collines montérégiennes dont fait partie le mont Royal. Forts d'un programme d'intendance environnementale en place depuis 2006, nous sommes en mesure de mettre à contribution notre expertise et de rassembler une armada de bénévoles pour mener des actions concrètes.

Les Amis de la montagne, comme d'autres organismes en environnement, sont prêts à passer à l'action. L'appui de la Ville de Montréal pourrait certainement permettre à des projets comme celui du *Plan de conservation du réseau écologique du mont Royal 2023-2027* de faire école et de devenir des modèles à reproduire sur le territoire de d'autres grands parcs montréalais.

Recommandation 2 :

Prévoir les budgets nécessaires afin de soutenir financièrement les organisations de la société civile engagées au côté de la Ville de Montréal dans la transition écologique et la conservation des milieux naturels et des espaces verts.

⁵ Ville de Montréal. (2023)

Assurer la pérennité des milieux naturels et des espaces verts grâce au financement récurrent de leur entretien

La protection des milieux naturels et des espaces verts de la montagne repose sur un entretien adapté selon leurs caractéristiques et leurs usages. Les aménagements extérieurs du mont Royal nécessitent, sans s'y limiter, un entretien récurrent en matière esthétique et de gestion des déchets. Les espaces et les aménagements à caractère naturel ont aussi besoin d'une attention particulière, notamment pour faire face à différentes pressions environnementales. Les Amis, via leur plan de conservation, ont estimé le coût de certaines mesures d'entretien. Il apparaît clairement que l'entretien en continu est nettement préférable qu'un entretien ponctuel. Par exemple, pour préserver leur intégrité écologique, le contrôle des espèces exotiques envahissantes devrait être effectué annuellement.

De plus, les budgets dédiés aux projets d'aménagement extérieur devraient considérer la fermeture de sentiers informels et le reboisement. Plus récemment, le verglas a eu des conséquences significatives sur les arbres dans les boisés et sur les parterres arborés de la montagne, en plus de restreindre l'accès à ces espaces. Pour répondre à ces événements climatiques extrêmes qui risquent de se multiplier avec les changements climatiques, la Ville de Montréal pourrait devoir envisager des budgets d'entretien supplémentaires, voire l'adoption d'un fonds de prévoyance dédié à l'entretien des milieux naturels et des espaces verts visant à assurer leur résilience.

Recommandation 3 :

Prévoir dans le budget de fonctionnement des montants récurrents pour assurer l'entretien et la gestion des milieux naturels et des espaces verts.

III. Conclusion

La COP15 a été un moment fort de mobilisation des acteurs montréalais en faveur de la protection de la biodiversité sur le territoire de la métropole. L'administration municipale a démontré clairement son engagement en ce sens. Son principal outil financier pour agir réside dans le budget et le PDI. C'est pourquoi il faut souhaiter que ces derniers prévoient des sommes et des mesures à la hauteur des besoins et des ambitions des Montréalaises et des Montréalais et des organismes de terrain.

IV. Références

Ville de Montréal. (2022.a). Budget 2022 - PDI 2022-2031. [En ligne](#).

Ville de Montréal. (2022.b). Agrandissement et verdissement historiques du mont Royal. [En ligne](#).

Ville de Montréal. (2023). Budget 2023 et PDI 2023-2032 - Bâtir le Montréal de demain. [En ligne](#)

Ville de Montréal. (2020.a). Plan nature et sports - Montréal 2030. [En ligne](#).

Ville de Montréal. (2020.b). Plan Climat 2020-2030. [En ligne](#).